

« INFORMATION POST-SEGUR ! »

L'ARNAQUE DU SEGUR APORTE SES PREMIERES DESILLUSIONS

Alors que les syndicats signataires du Ségur « COMMUNIQUENT » comme ils savent si bien le faire sur les avancées et la détermination dont font part leurs fédérations, **SUD Santé Sociaux** se permet d'apporter un bémol aux pseudos avancées « ARRACHEES » par ces organisations syndicales issues d'un même panier de ...



« PREMIERE ARNAQUE »

L'Arrêté du 8 septembre concernant le « doublement des ratios des taux de promotion » est sorti. On y retrouve toutes les filières de professions ! Elles voient toutes leurs taux de promotion multiplié par DEUX, **SAUF** les filières administratives, ouvrière et technique, psychologue , et socio-éducative ! Comment peut-on se réjouir de telles victoires si au passage, on oublie une partie de ses collègues ?...

⊗ **Domage pour celles et ceux qui comptaient pouvoir bénéficier de cette mesure pour « espérer évoluer » à un grade supérieur !!!**

Et pourtant dans le Ségur qu'ils ont signés on peut lire ligne 128 & 129 : Dans l'attente de la mise en œuvre de ces grilles, les ratios promus / promouvables seront doublés par rapport aux ratios de 2019 pour les années 2020 et 2021. ([Pour les « experts du Ségur » c'est la mesure 3](#)).

« DEUXIEME ARNAQUE »

Cette fois nous abordons la revalorisation des grilles de rémunérations des personnels. Suite à la reconnaissance de la spécificité de leurs métiers, seuls les grilles des personnels des filières de soins, de rééducation, médico-techniques vont être revalorisées et ainsi faire bénéficier (en moyenne), d'une augmentation de salaire de 35 €, **SAUF** que l'hôpital, le medico social, c'est un ensemble de métiers et de professionnels qui ont tous leurs places et leurs importances dans son fonctionnement... **SUD Santé Sociaux** dénonce encore une fois, une volonté à vouloir diviser le personnel pour mieux régner ... ! ([Pour les « experts du Ségur » c'est la mesure 2](#)).

« TROISIEME ARNAQUE »

Le Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 annonce bien une augmentation de 183 € pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels de la fonction publique hospitalière qui travaillent dans les établissements publics de santé et les EHPAD.... SAUF pour les mêmes employés de la fonction publique hospitalière qui eux travaillent dans les structures du médico-sociales. (Pour les « experts du Segur » c'est la mesure 1).

Cela ne concerne pas notre établissement, mais plutôt d'autres établissements proches de nous, comme le CDEF, le foyer et FAM de la Madeleine....

Pour SUD Santé Sociaux, c'est une attaque sans précédent du statut de la fonction publique. Le gouvernement nous affirme clairement que le statut ne fonde plus le traitement indiciaire, mais que l'affectation permet une différenciation de traitement indiciaire entre les agents de la Fonction Publique Hospitalière. Nous sommes donc tous concernés car demain cela peut se traduire par des inégalités d'un service à l'autre.

Au delà de l'inégalité de traitement manifeste, et de l'attractivité d'un secteur, cela pose un problème de constitutionnalité (à grade égal, les agents n'auront pas le même traitement, pas la même prime de service et une pension de retraite inférieure).

Ces mêmes organisations syndicales qui se réjouissent d'avoir acquis 183 € d'augmentation pour toutes les catégories, soignant(e)s, ouvrier(e)s, administratifs(ves), ASH, ne sont finalement pas à la hauteur de leur sujet, qui avant tout, doit être de défendre l'intérêt de TOUS LEURS COLLEGUES, et dans la matière, il semblerait qu'ils aient ENCORE raté quelque chose ... !

ET BIEN, LE SEGUR, C'EST CA !!!

**TOUT EST DANS L'ANNONCE ET LA « GLORIOLE »,
RIEN SUR LE FOND !!!**

N'OUBLIEZ PAS !!!

L'augmentation de 183 € que certain(e)s vont avoir, (et qui est loin de faire le compte puisque' il fallait au minimum 300 €) est le résultat de la mobilisation des organisations syndicales tels que SUD Santé Sociaux, et de la population...!!!

